

COMPTE RENDU

CSE ordinaire du 26 février 2026

Négociation assurance chômage : Macron et Lecornu veulent faire ENCORE des économies !

Malgré l'enchaînement des réformes d'assurance chômage et d'innombrables décrets depuis 2017, le gouvernement Macron-Lecornu a organisé de nouvelles « concertations » sur l'assurance chômage.

Le gouvernement avait en tête de réaliser 400 millions d'euros d'économie en diminuant les droits au chômage des personnes ayant signé une rupture conventionnelle. Et si les « partenaires » n'étaient pas d'accord, alors le gouvernement reprendrait la main et imposerait la réforme. Voilà qui commençait bien.

Nous ne payerons pas leur crise !

Pour mettre la pression, L'Etat et le Medef utilisent la dette de 60 milliards d'euros de l'Unédic. Mais ce qu'ils ne disent pas, c'est que plus de la moitié de cette dette, soit 31 milliards, provient des exonérations des cotisations patronales et des mesures d'urgence liées au Covid ! Et après un tel cadeau fait aux entreprises, ils veulent faire payer l'addition aux travailleurs en coupant des droits au chômage ? C'est scandaleux !

Quelques « syndicats » de salariés ont d'ores et déjà donné leur accord, en proposant d'augmenter les carences, ou proposer une forme de dégressivité au bout de 6 mois de chômage. Même le gouvernement est surpris ! M. Farandou indique ce matin : "Le gouvernement demandait 400 millions d'euros (...) On aura 500 millions, voire 1 milliard en vitesse de croisière". Pour la **CGT** c'est catégoriquement non !

De plus, le pillage de la caisse d'assurance chômage ne se limite pas aux exonérations de cotisations patronales. De budget en budget, l'état se désengage du financement de France Travail et qui compense toujours plus ? L'Unédic.

En 2025, 16% des recettes de l'Unédic sont utilisées pour financer France Travail, contre 11% en 2022. Autrement dit, le gouvernement organise clairement un détournement des cotisations de l'assurance chômage !

La CGT revendique :

- L'abandon du projet de casse de l'assurance chômage
- L'instauration d'un malus pour les employeurs qui utilisent massivement la rupture conventionnelle, faisant porter la contribution à l'assurance chômage de 4,05% à 6,05%
- Le financement de France Travail par l'Etat exclusivement afin qu'il redevienne un (vrai) service public de l'emploi.
- Un budget à la hauteur des besoins pour réaliser correctement nos missions d'accompagnement et d'indemnisation

Déclaration préalable de la CGT au CSE.

La FSU s'associe à la déclaration.


Rupture conventionnelle : quand le patronat et l'Etat trouvaient cela formidable !

Les ruptures conventionnelles sont apparues à la demande du patronat qui souhaitait un dispositif pour mettre fin à des contrats de travail, notamment des CDI, tout en ayant le moins possible d'indemnité à verser. Finalement ce dispositif s'est rapidement répandu : 515 000 ruptures conventionnelles individuelles ont été signées en 2024.

Désormais, le gouvernement pointe des « abus » : des salariés profiteraient de ce dispositif pour toucher du chômage sans démissionner. Pourtant, ce sont les ordonnances « Macron » de 2017 qui ont permis aux entreprises d'utiliser ce motif pour mettre en place des plans de licenciements déguisés : la même année, PSA a organisé un plan de licenciement de 1700 salariés en « ruptures conventionnelles ». En décembre 2025, Nokia utilisait le même procédé pour se débarrasser de 420 salariés en France. N'oublions pas que derrière ces ruptures se cachent souvent des situations de santé dégradées relevant des inaptitudes professionnelles. **Qui sont les profiteurs ?**

INTERCONTRAT & RUPTURE CONVENTIONNELLE



 NE NÉGOCIEZ PAS DE RUPTURE
CONVENTIONNELLE HORS D'UN CADRE LÉGAL.
CONTACTEZ VOS REPRÉSENTANT-ES CGT

Budget des Activités Sociales et Culturelles et fonctionnement du CSE 2026

Le bureau du CSE propose le budget pour les activités sociales et culturelles pour 2026. Il s'agit de décider de la répartition de 2,3 millions d'euros.

Prestation loisirs : 500€ par agent, 180 € par enfant (-18 ans). Les demandes sont à réaliser entre le 2 mars et le 30 juin.

Noël : 100€ par agent et 50€ par enfant (-16 ans). Les demandes sont à réaliser entre le 1^{er} octobre et le 12 novembre.

NOUVEAUTÉ

Prestation rentrée scolaire :

- pour les enfants scolarisés du CAP à la terminale (hors alternance) 50€/enfant.
- pour les enfants scolarisés en études supérieures post-BAC (hors alternance) 80€/enfant.

Les demandes seront ouvertes du 1^{er} septembre au 31 octobre 2026 avec un certificat de scolarité. La prestation sera sous la forme d'une carte culture Illicado. Le bureau du CSE budgétise 82 500 € cette dépense.

NOUVEAUTÉ

Activité sport ou culture : La prestation est revalorisée et passe de 50€ à 70€. Les demandes sont à réaliser entre le 16 mars et le 30 septembre.

La **CGT** n'est pas opposée aux nouveautés qui sont proposées. C'est sur le projet global de répartition que nous ne sommes toujours pas d'accord car nous défendons une autre politique des Activités Sociales et Culturelles. Par exemple, dans le passé la **CGT** s'était opposée au durcissement à l'accès de la prestation enfant handicapé.

Les CE puis les CSE ont été créés dans un souci d'émancipation des salariés par la culture. Pour la **CGT** il est indispensable de lutter contre toute forme de redistribution. Si les salariés ont besoin d'une redistribution, **c'est que leur revenu est insuffisant.**

**CFDT-CFE/CGC-FO-SNAP ont voté pour (21 voix)
CGT et FSU s'abstiennent (2 voix)**

Point suite à la décision judiciaire concernant l'enquête

Les élus du CSE ont réaffirmé le périmètre de l'enquête, tel que nous le portons depuis octobre. En effet, si la justice a tranché pour que l'enquête soit désormais conjointe (avec la direction), elle a aussi clairement constaté que l'enquête portait à la fois sur les circonstances et les facteurs de risques professionnels liés, ou non, au suicide de notre collègue et à l'émergence de risques psychosociaux dans tout l'établissement France Travail Normandie.

La direction a rappelé sa position, à savoir qu'elle était favorable à une enquête paritaire et s'intéresse à l'environnement de l'agent concerné.

Les élus du CSE ont réaffirmé que l'enquête se déroulera sur les deux champs prévus par la délibération d'octobre 2025.

Informations RH

Effectifs :

Au CSE de janvier, la Direction avait annoncé attendre la cible ETPT 2026 dans le courant du mois de février. À l'heure actuelle, la cible 2026 reste inconnue.

Seules informations :

- La reprise du processus de recrutement de Volontaires du Service Civique (VSC) au début mars. Chaque agence comptera au moins un VSC, jusqu'à trois pour les gros sites. Les élus ont demandé à connaître la répartition.
- Sur ce début d'année, seulement cinq entrées en CDI au maximum du fait de l'absence de cible et de cette Loi de Finances désastreuse pour la population en général et les services publics en particulier.

Plan d'efficience :

Une OS évoque la circulation d'un certain nombre de rumeurs. La direction explique que certains postes en structure peuvent être diffusés car ils sont essentiels. Où est-ce qu'on va ? **Le personnel et leurs élus ont besoin d'une information claire sur ce sujet.**

Questions et réclamations CGT

GEPP referendum : Le courrier du DGA RH du 11 février 2026 destiné à l'ensemble des agents indique que la Direction générale **et les organisations syndicales** ont signé l'avenant et indique donc que celui-ci va s'appliquer sans faire référence au référendum ni au fait que les OS signataires sont minoritaires. Or, dans l'intranet un autre article du DGA RH précisait « accord GEPP, ce sera à vous de voter ». Sur quelle communication de ce DGA, les agents peuvent-ils s'appuyer ?

La direction répond que ce sont des communications qui se veulent neutres. Neutres ? Pas tellement.

Protection des salariés extérieurs : La **CGT** renouvelle sa demande d'avoir les plans de préventions des salariés extérieurs venant travailler dans nos locaux pour la partie effectuée dans notre entreprise et demande les mesures prises pour lutter contre les RPS.

La direction indique que les modalités d'intégration sont définies avec les partenaires. Par exemple, Cap Emploi avec le Lieu Unique, des référents ont été identifiés en cas de conflits. En cas de difficulté, il appartient à l'encadrement de faire le lien avec la structure.

CRE : Reprise de la question de janvier sur l'accompagnement des agents du CRE depuis la note du 1^{er} juin 2025 qui entérine la séparation des activités d'accompagnement des activités de contrôle, et qui entraîne donc la diminution de l'activité de conseil. Où en est la direction sur sa prise du point ?

La direction nous donne des chiffres, en janvier 2026, 18% de sanction, 16% de remobilisation. Une partie des sanctions de décembre ont été « stockées » pour être « passées » en janvier dans l'optique d'atteindre l'objectif 2026. Malgré tout, pour la 1^{ère} fois, le nombre des sanctions est supérieur à celui des redynamisations. Le fond de l'air effraie... Mais ça ne répond pas à notre question. La Direction présentera un process qui établit là où commence et s'arrête le conseil des conseillers à l'emploi à dominante CRE.

Sanctions Départements : Reprise de la question de janvier sur les sanctions et quid du reste à vivre des bénéficiaires des minima sociaux ? La DR devait rencontrer les CD, pouvons-nous avoir un retour ?

La direction répond que le régime de sanction s'applique conformément au décret de juin 2025, c'est à la main des CD de fixer les taux. Seule la DEETS peut contester une décision prise par le CD. Suite aux rencontres avec les CD, des groupes de travail seront mis en place avec les équipes du directeur de la plateforme.

La **CGT** demande un retour. La direction nous propose de le faire lors des CSE d'avril ou de mai.

Campagne de promo : Pourquoi, contrairement à la note, nombreux sont les agents à n'avoir pas eu de retour suite à la campagne de promo ?

La direction répond que ce n'est pas la pratique mais rajoute que l'EPA peut être l'occasion d'un retour aussi. Pour la **CGT** ça ne va pas, outre qu'on ne respecte pas la note, ce n'est pas du tout la même période.

Enquête téléphonique : une demandeuse d'emploi normande a été contactée par un conseiller qui se disait être d'une entreprise d'étude de marché mandatée par France Travail. La demandeuse a été interrogée sur ses entretiens, ses démarches et ses relations avec son conseiller. Une enquête téléphonique spécifique est-elle en cours ?

La direction rappelle que des enquêtes sont menées de manière récurrente. Elles sont lancées par la DG avec des tirages au sort nationaux. Pour la **CGT**, au vu de nos conditions d'exercices dégradées, ces enquêtes peuvent vite être à charge et créer du mal-être. La DR a remonté la question à la DG.

Intempéries : au vu des difficultés rencontrées lors de la dernière tempête, où en est la direction sur la mise en place de consignes simples et claires pour tout le monde.

La direction applique la note au moment des événements.

Bornes électriques : Les élus **CGT** demandent quand les bornes électriques installées sur la majorité des parkings des agences seront opérationnelles ?

La direction répond qu'elles sont opérationnelles. Dans le cas contraire : faire un C'ZAM.

Signature contrat d'engagement : Depuis la dernière version, il nous est demandé de signer en notre nom propre le contrat d'engagement. Lorsque celui qui signe n'est pas celui qui accompagne que se passe-t-il ? Cela pose question sur les responsabilités de la structure et du conseiller. Pouvez-vous nous donner la bonne pratique depuis cette version ?

La direction répond que la signature des agents engage France Travail et non le conseiller. Le contrat est signé avec l'opérateur, quel que soit le nom du conseiller, c'est France Travail qui est responsable.

**Le prochain CSE ordinaire aura lieu le
26 mars 2026**

**N'hésitez pas à interpeler vos élus CGT pour
toutes remarques et questions.**